

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Banque Populaire et la Fédération Nationale des Socama signent avec le FEI un accord d'un milliard d'euros dans le cadre du programme COSME - FEIS

Paris, le 18 janvier 2017

Banque Populaire, la Fédération Nationale des Socama et le Fonds européen d'investissement (FEI) ont signé, ce jour, un nouvel accord de contre-garantie de prêt à hauteur d'un milliard d'euros, dans le cadre du programme « COSME – FEIS » de la Commission Européenne pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

Avec cet accord, Banque Populaire va continuer à distribuer ses « Prêts Socama sans caution personnelle », « Prêts Socama Transmission reprise » et le « Prêt Socama Création ». Les programmes de contre-garantie du FEI ont déjà permis à Banque Populaire et aux Socama de financer 129 000 TPE françaises pour un montant de cinq milliards d'euros.

Laurent Roubin, directeur général Banque commerciale Assurance du Groupe BPCE, Daniel Goupillat, Président de la Fédération Nationale des Socama, Pierre Luigi Gilibert, Directeur général du Fonds européen d'investissement, et Ambroise Fayolle, Vice-Président de la Banque européenne d'investissement, ont signé cet accord de contre-garantie de prêt dans le cadre du programme « COSME – FEIS ». Le montant de l'enveloppe alloué au réseau des Banques Populaires par le FEI est de un milliard d'euros sur deux ans. Ce nouvel accord bénéficiera à environ 33 000 TPE françaises.

Grâce aux différents accords signés avec le FEI depuis 2003, les Banques Populaires ont pu développer avec les Socama, trois offres de financement particulièrement innovantes :

- le prêt Socama sans caution personnelle : ce prêt pouvant aller jusqu'à 50 000 euros est destiné au financement des investissements courants et de développement. Aucune caution personnelle n'est demandée.
- le prêt Socama Transmission-reprise : ce prêt pouvant aller jusqu'à 150 000 euros est destiné au financement de la reprise d'entreprise. Les cautions personnelles sont limitées à 25 % du montant initial du prêt.
- le prêt Socama Création : ce prêt s'adresse à toutes les entreprises de moins de deux ans d'ancienneté. D'une durée de 18 à 60 mois et d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 000 euros, il permet de financer toutes les dépenses liées à la création d'entreprise, hors reprise d'entreprise : investissements matériels et immatériels, besoins en fond de roulement. Ce prêt permet de

limiter l'engagement du chef d'entreprise, en effet, la caution personnelle du dirigeant étant limitée à 50 % du montant du prêt.



À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 13 Banques Populaires en région, du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles.

La Banque Populaire, avec 9,1 millions de clients (dont 4 millions de sociétaires), 3 300 agences et 13 agences e-BanquePopulaire, fait partie du 2e groupe bancaire en France : le Groupe BPCE.

À propos des Socama

Afin de mieux répondre aux besoins des TPE, les Banques Populaires s'appuient sur le réseau des 20 sociétés de caution mutuelle artisanales (Socama) partenaires du Fonds européen d'investissement permettant de proposer aux entrepreneurs des prêts sans caution personnelle ou avec caution personnelle limitée. Chaque année, les Socama garantissent entre 25 000 et 30 000 prêts pour un montant total de 800 à 900 M€ et gèrent un encours global de plus de 2 milliards d'euros.

À propos du FEI

Le Fonds européen d'investissement (FEI) fait partie du groupe de la Banque européenne d'investissement. Sa principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de soutenir les micro, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché. Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi. Pour plus d'information sur le FEI au titre du FEIS

À propos de COSME

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME). Pour la période allant de 2014 à 2020, il dispose d'un budget total de 2,3 milliards d'euros. Au moins 60 % de cette somme serviront à faciliter l'accès aux financements pour les PME en Europe, grâce à deux instruments financiers. La facilité de garantie de prêts du programme COSME appuie les garanties et les contre-garanties accordées aux institutions financières afin de les aider à fournir plus de prêts et de financement par crédit-bail aux PME. Cet instrument porte aussi sur la titrisation de portefeuilles de crédits consentis à des PME. Le programme COSME investit également, par l'intermédiaire du mécanisme de fonds propres pour la croissance, dans les fonds de capital-investissement qui fournissent du capital-risque aux PME, principalement pendant les phases d'expansion et de croissance. Le programme COSME s'appuie sur la réussite du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) (2007-2013), qui a aidé à mobiliser plus de 21 milliards d'euros de prêts et 3 milliards d'euros de capital-risque pour plus de 400 000 PME en Europe.

Les entreprises peuvent s'adresser aux établissements financiers sélectionnés dans leur pays pour accéder au financement de l'UE: <http://www.access2finance.eu/>

À propos du plan d'investissement pour l'Europe

Le plan d'investissement vise principalement à renforcer les investissements européens pour créer des emplois et de la croissance. Il vise, en effet, à faire une utilisation plus intelligente des ressources financières nouvelles et existantes, en supprimant les obstacles à l'investissement, en apportant de la visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement. Le plan d'investissement produit déjà des résultats. Les [projets et conventions](#) de financement approuvés jusqu'à présent au titre du FEIS devraient mobiliser au total 164 milliards d'euros d'investissements dans 28 États membres et soutenir quelque 388 000 PME. Le [14 septembre 2016](#), la



Commission a proposé d'étendre le FEIS en augmentant sa capacité financière et sa durée, ainsi qu'en renforçant ses points forts. Pour trouver les derniers chiffres relatifs au FEIS par secteur et par pays, cliquez [ici](#). Pour de plus amples informations, veuillez consulter les [FAQ](#).

Contacts presse Groupe BPCE - Banque Populaire

Christine Françoise : 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62

Maxime Ventard : 01 58 40 45 75 / 06 20 09 10 24

presse@bpce.fr - www.bpce.fr

banquepopulaire.fr

  **#LaBonneRencontre**